

**PROJET PORTE-VOIX 2012-2019  
DE LA PRISE EN CHARGE À LA PRISE EN COMPTE**

Une initiative de médiation et de co-création par et pour les jeunes

Modèle démocratique pour une transformation des pratiques institutionnelles, sociales et politiques à l'égard des jeunes pris en charge au Québec

**MÉMOIRE**

Présenté à la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse

Présenté par

Mme Emily Laliberté, Directrice générale et artistique de l'organisme Coup d'éclats,  
Idéatrice et coordonnatrice du projet Porte-Voix

Mme Jade Bourdages, Professeure à l'École de travail social de l'Université du Québec  
à Montréal et présidente du Conseil d'administration de l'organisme Coup d'éclats

# TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION .....	3
1. DESCRIPTION DU PROJET .....	3
2. CONTEXTE DE RÉALISATION .....	5
3. POPULATIONS RENCONTRÉES .....	6
4. DÉMARCHE DE PORTE-VOIX : METTRE LES SAVOIRS EN DIALOGUE .....	7
5. UN MODÈLE DÉMOCRATIQUE INNOVANT QUI A FAIT SES PREUVES .....	8
6. (RE)CONNAÎTRE LES DROITS DE LA JEUNESSE, PRENDRE SOIN DE LA JUSTICE : UN SOCLE COMMUN POUR AMORCER LA TRANSFORMATION DES PRATIQUES .....	12
7. M'ENTENDS-TU ? : ÊTRE À L'ÉCOUTE DES BESOINS EXPRIMÉS PAR LES JEUNES, ACTEUR.TRICE.S À PART ENTIÈRE.....	14
8. PRÉOCCUPATIONS RÉCURRENTES EXPRIMÉES PAR LES JEUNES .....	15
9. GRANDES THÉMATIQUES TRANSVERSALES.....	19
CONCLUSION .....	24
ANNEXE 1 .....	26
ANNEXE 2 .....	28

## **INTRODUCTION**

Porte-Voix est une initiative de médiation et de co-crédation proposée dans différents centres jeunes depuis 2012. Le projet offre aux jeunes pris en charge des espaces de prise de parole libres et ouverts s'appuyant sur des modalités démocratiques et non-hiérarchiques. Il vise à ce que les jeunes soient partie prenante des décisions qui les concernent et qu'ils.elles travaillent en partenariat avec leurs éducateurs.trices, les décideurs publics et la société afin d'influencer les pratiques, les programmes et les politiques les concernant.

Par l'offre d'opportunités créatives favorisant la libre expression ainsi que par le développement d'outils réflexifs personnalisés, Porte-Voix encourage la prise de parole, le développement de l'esprit critique et l'appropriation d'enjeux complexes de même qu'il outille les jeunes à l'exercice de leur pleine citoyenneté.

Récipiendaire des prix du jury et du public, Droits et Libertés 2018, remis par la Commission des Droits de la personne et des Droits de la jeunesse, Porte-Voix a permis à plus d'une centaine de jeunes de s'exprimer, de réfléchir et de développer le pouvoir d'influer sur leur vie.

Le présent mémoire fait état des réflexions qui ont émergées des différents contextes institutionnels visités, des enjeux ciblés par l'ensemble des populations rencontrées ainsi que de la démarche de co-construction développée par Coup d'éclats. Il expose également l'expertise de l'organisme dans le développement de stratégies de participation, d'écoute et de prise en compte novatrices adaptées aux jeunes et au cadre institutionnel dans lequel il se déploie.

Ce modèle propose des pistes de solutions inédites qui permet d'opérer un glissement : de la prise en charge vers la prise en compte. Il répond ainsi, de manière concrète et effective, à la problématique de la participation des jeunes pris en charge.

Par la mise en relation des savoirs et des différents acteur.rice.s évoluant autour des jeunes Porte-Voix participe activement à la co-crédation et la co-construction de meilleures pratiques institutionnelles. Ainsi, afin d'éclairer les réflexions de la Commission, ce mémoire met également en lumière les préoccupations récurrentes ciblées par les participant.e.s du projet Porte-Voix de même que les recommandations qu'ils et elles ont su formuler à travers ces différentes œuvres.

## **1. DESCRIPTION DU PROJET**

Porte-Voix est une initiative de médiation et de co.création réalisée par l'organisme Coup d'éclats depuis 2012.

Ce projet, développé avec des jeunes placé.e.s en protection de la jeunesse (LPJ) et des jeunes pris en charge sous la Loi sur le système de justice pénale pour adolescents (LSJPA), a pour objectif général d'offrir des espaces de prise de parole sécuritaires et non-hiérarchiques valorisant et mobilisant le savoir expérientiel des jeunes autour de problématiques les touchant de près. Il vise à ce qu'ils.elles soient, partie prenante des décisions qui les concernent, qu'ils.elles soient reconnu.e.s et considéré.e.s comme des

interlocuteur.rice.s légitimes et impliqué.e.s comme partenaires à part entière dans le développement et la révision des politiques et des programmes qui leur sont destinés.

Le projet Porte-Voix est né d'un constat social troublant : *l'histoire de la jeunesse* – les décisions politiques, économiques et sociales, les lois, les politiques publiques (fédérales, provinciales, municipales), les programmes d'éducation, d'intervention et leurs finalités, les services de santé et de services sociaux destinés aux jeunes, les pratiques dans le champs jeunesse, les conventions sociales, les imaginaires de la normalité et de la déviance et particulièrement celles qui touchent les jeunes placé.e.s dans le cadre des deux lois qui encadrent la prise en charge des mineur.e.s au Québec, est et demeure une histoire essentiellement écrite par des adultes.

Fort de ce constat, c'est par des activités de libre expression et d'analyse critique adaptés offertes dans un cadre non-hiérarchique, que Porte-Voix s'est donné pour mandat de favoriser l'appropriation d'enjeux de société complexes dans le but avoué de permettre aux participant.e.s de développer leurs capacités à exercer leur pleine citoyenneté.

Par la création d'œuvres mobilisant le pouvoir sensible de l'art comme levier de transformation sociale, Porte-Voix sensibilise également les publics aux problématiques vécues par les jeunes. En plaçant leurs propres expériences de placement et leurs différents savoirs expérientiels au cœur même des réflexions qui les concernent et qui ont des impacts concrets sur leur vie quotidienne à court, moyen, voire même à très long terme.

#### ENCADRÉ 1.1 LISTE DE RÉALISATIONS DE COUP D'ÉCLATS AVEC LES JEUNES PLACÉ.E.S EN LPJ ET LSJPA

##### ÉTAT DES LIEUX (2019)

Exposition rétrospective du projet Porte-Voix présentant 8 œuvres multidisciplinaires réalisées en co-création avec des jeunes placé.e.s en protection de la jeunesse ainsi que sous la Loi sur le système de justice pénale pour adolescent.e.s, en collaboration avec la Fondation du Centre jeunesse de Montréal et le CIUSSS du Centre-sud-de-l'Île-de-Montréal. Présentée à la Maison de la Culture du Plateau-Mont-Royal du 24 janvier au 10 mars 2019.

##### PORTE DE SORTIE (2019)

Installation immersive et série de livres d'artistes réalisées en co-création avec d'ancien.ne.s jeunes placé.e.s, membres du comité des jeunes de l'Étude longitudinale sur le devenir des jeunes placé.e.s au Québec et en France – EDJeP grâce au soutien de la Fondation du Centre jeunesse de Montréal.

##### 310 (2018)

Documentaire de réalité virtuelle réalisé en co-création avec des adolescentes hébergées au Centre jeunesse de Laval grâce au Programme de partenariat entre les artistes et la communauté du Conseil des arts du Canada. SÉLECTION OFFICIELLE RIDM 2018 - Rencontres Internationales du Documentaire de Montréal.

### CERCLE CARRÉ (2018)

Série photographique et chanson réalisée en co-création avec des adolescent.e.s hébergé.e.s en famille d'accueil ou suivi en communauté grâce au soutien de la Fondation du Centre jeunesse de Montréal.

### ET PUIS... APRÈS (2018)

Court métrage documentaire réalisé en co-création avec des adolescents hébergés en garde fermée au CIUSSS du Centre-sud-de-l'Île-de-Montréal – Site Cité-des-Prairies grâce au Programme de partenariat entre les artistes et la communauté du Conseil des arts du Canada.

### ET PUIS... MA MÈRE (2017)

Court métrage docu-fictif réalisé en co-création avec des adolescents hébergés en garde fermée au CIUSSS du Centre-sud-de-l'Île-de-Montréal – Site Cité-des-Prairies grâce au soutien du Programme de Partenariat entre les artistes et la communauté du Conseil des arts du Canada. Présenté dans le cadre du Festival cinéma du monde de Sherbrooke, du Printemps Numérique - Intersection vol. 4, Créativité numérique et Impact social et du Cinéma sous les étoiles de Funambules Médias.

### JUST DO IT (2017)

Série photographique et création sonore réalisée en co-création avec des adolescents hébergés en protection de la jeunesse au CIUSSS du Centre-sud-de-l'Île-de-Montréal – Site Mont-St-Antoine grâce au soutien de la Fondation du Centre jeunesse de Montréal.

### 12 CHAMBRES À SOI (2016)

Série photo-littéraire réalisée en co-création avec des adolescentes en protection de la jeunesse au CIUSSS du Centre-sud-de-l'Île-de-Montréal – Site Mont-St-Antoine grâce au soutien de la Fondation du Centre jeunesse de Montréal et de la Fondation du Grand Montréal.

### PARCOURS, CHACUN SON TEMPS (2015)

Publication réalisée en co-création avec des adolescents hébergés en garde fermée au CIUSSS du Centre-sud-de-l'Île-de-Montréal – Site Cité-des-Prairies grâce au soutien d'Engrenage Noir / Rouage et de la Fondation Béati.

## **2. CONTEXTE DE RÉALISATION**

Porte-Voix a vu le jour en 2012 dans un contexte de transformations des politiques et du système de justice pénale des mineur.e.s. Amorçées au Canada depuis le début des années 2000 et, plus spécifiquement, dans la foulée du projet de loi fédéral sur la sécurité des rues et des communautés (C-10), ces différents changements ont suscité au Québec plusieurs préoccupations chez les différent.e.s acteur.rice.s œuvrant dans le milieu jeunesse.

Adoptée par un gouvernement fédéral conservateur en 2012, la *Loi sur la sécurité des rues et des communautés* est venue approfondir les orientations amorcées en 2002 par l'adoption de la *Loi sur le système de justice pénale des adolescents* et la mise en place d'une justice pénale plus sévère pour les adolescent.e.s.

Dès lors, ce virage plus punitif et répressif rencontre plusieurs résistances au Québec, tant au niveau politique que professionnel. Les différent.e.s acteur.rice.s impliqué.e.s dans l'application quotidienne de la loi ont vu dans ce virage et ces transformations législatives successives un recul net par rapport au choix historique qui prévalait jusqu'alors au Québec : de favoriser avant tout la réadaptation et la réinsertion sociale des adolescent.e.s ayant commis des délits.

Contrairement aux autres provinces canadiennes où l'application de la justice pénale est administrée par les différents Ministères de la justice, le Québec fait figure d'exception dans le paysage canadien en ayant historiquement fait le choix de laisser l'application de la justice pénale des mineur.e.s aux mains du Ministère de la santé et des services sociaux.

C'est dans ce contexte politique de mise en tension entre deux manières de voir et d'administrer la justice des mineur.e.s que le projet Porte-Voix voit le jour.

Les objectifs du projet, tels que formulés initialement, étaient de documenter le parcours des jeunes, d'interroger les conséquences potentielles de ces nouvelles politiques fédérales dans le contexte spécifique des pratiques de prise en charge au Québec, ainsi que de réfléchir aux incidences concrètes et particulières de ces transformations législatives et pratiques sur la réalité quotidienne des jeunes judiciairisé.e.s.

À travers un processus itératif inspiré de l'art communautaire militant, Porte-Voix souhaitait réfléchir plus largement aux causes systémiques de la judiciarisation, tout en favorisant le développement du pouvoir d'agir de ces jeunes.

Après quatre années à travailler exclusivement avec des populations judiciairisées, nous avons voulu réfléchir à l'ensemble des problématiques rencontrées par les jeunes institutionnalisés.e.s, qu'il s'agisse de jeunes placé.e.s dans le cadre de mesures de protection et/ou pris en charge par la LSJPA. Pour ce faire, nous avons développé un certain nombre de nouvelles initiatives afin de travailler avec des populations juvéniles vivant dans une variété de cadres d'hébergement.

### **3. POPULATIONS RENCONTRÉES**

Valorisant une approche par et pour les jeunes se déployant dans un cadre dynamique et relationnel non-hiérarchique, notre initiative a rassemblé au cours des sept dernières années, dix cohortes et plus d'une centaine de jeunes participant.e.s.

Nos activités furent réalisées d'abord auprès d'adolescents hébergés en garde fermée (site de Cité-des-Prairies), d'adolescents en protection de la jeunesse (site du Mont-St-Antoine), d'adolescentes en encadrement régulier et dynamique (site Dominique-Savio-Mainbourgs et au Centre jeunesse de Laval), de jeunes placé.e.s en famille d'accueil et suivi.e.s dans la collectivité (CIUSSS du Centre-sud-de-l'Île-de-Montréal) ainsi qu'auprès

d'ancien.ne.s jeunes placé.e.s (membre du Comité des jeunes de jeunes de l'Étude longitudinale sur le devenir des jeunes placé.e.s - EDJeP). Âgé.e.s entre 13 et 31 ans, nos participant.e.s se sont engagé.e.s dans le projet sur une base volontaire sur des périodes allant de 1 à 18 mois.

Ce mémoire présente de manière brève certains des constats tirés des 500 heures d'ateliers critiques et créatifs réalisés auprès de ces jeunes et des œuvres elles-mêmes. Il se veut par ailleurs un reflet authentique des préoccupations que ces jeunes ont eux-mêmes formulées à travers le processus de co-création, l'exposition rétrospective, le forum intersectoriel, les entrevues médiatiques et les lettres ouvertes publiées dans la presse à grand tirage, lors de la remise du prix Droits et Libertés, du TEDtalk entourant le modèle innovant utilisé dans le cadre de ce projet ou de la rencontre avec le Ministre Carmant au cours de laquelle un rapport préliminaire fut déposée en mars 2019. À cet égard, ce mémoire se veut un outil de réflexion pertinent pour établir nos priorités politiques et sociales afin de mettre en place un plan d'action concret en matière de politiques publiques et de pratiques d'intervention jeunesse.

#### **4. DÉMARCHE DE PORTE-VOIX : METTRE LES SAVOIRS EN DIALOGUE**

Les jeunes placé.e.s sous la LPJ ainsi que sous la LSJPA comptent parmi les plus vulnérabilisé.e.s de notre société. Actuellement, la défense, la promotion et le renforcement de leurs droits se retrouvent principalement entre les mains d'adultes concerné.e.s (parents, juges, avocat.e.s, intervenant.e.s, professeur.e.s) plutôt qu'entre les leurs. Leur prise de parole, leurs opinions et leurs perspectives demeurent également très peu valorisées, voire même invisibilisées.

Dans ce contexte, la démarche au cœur du projet Porte-Voix innove en changeant les paradigmes et en mettant les participant.e.s au centre des processus de réflexion, de création, de prise de parole et de diffusion des œuvres. Ainsi, plutôt que de créer des œuvres sur les jeunes, les artistes accompagnant les jeunes et privilégient la création avec eux.elles.

Cette éthique de travail permet notamment de réduire les rapports hiérarchiques inhérents au contexte de placement. Plutôt que de creuser un fossé entre l'expérience des jeunes et celle du personnel d'intervention, nos projets rassemblent des artistes, des jeunes et des intervenant.e.s autour d'un objectif commun et mettent en relation les trois types de savoirs que ces différent.e.s acteur.rice.s portent en eux : le savoir artistique et conceptuel (connaissance de stratégies créatives efficaces pour identifier un destinataire et transmettre un message), le savoir institutionnel (connaissance des enjeux et des acteur.trice.s d'influence du milieu) ainsi que le savoir expérientiel (vécu des jeunes).

C'est la rencontre de ces savoirs, dans un cadre horizontal reconnaissant la légitimité des expertises de tous et toutes, qui permet la création d'espaces favorisant le dialogue, l'émergence d'une intelligence collective, l'élaboration de plans d'action efficaces et l'atteinte d'objectifs correspondant aux besoins réels exprimés par les jeunes.

À travers nos activités, les participant.e.s de Porte-Voix partagent ainsi leurs vécus, ciblent une ou des problématiques, analysent ces dernières, déterminent des objectifs

de transformations concrètes, choisissent un public à rejoindre, développent des stratégies d'action et s'engagent dans la création d'œuvres qui seront utilisées pour porter leurs revendications auprès des acteur.rice.s et des instances compétentes, notamment celle et ceux qui administrent les décisions en matière de politiques et de programmes d'intervention qui affectent la vie quotidienne de ces jeunes.

Ce processus, qui se décline en plusieurs étapes, stimule la prise de parole et le partage d'expérience des participant.e.s. Par exemple, c'est à travers différentes activités d'explorations (autoportraits, écriture de lettres, photo-romans, cartographies de parcours, mini-métrage, etc.) que nous ciblons les préoccupations communes au groupe. À la lumière des enjeux soulevés par les différents groupes, les artistes développent ensuite des activités créatives favorisant la réflexion critique à travers lesquelles ils.elles décortiquent les différents aspects d'une même problématique. Avec la contribution des intervenant.e.s, les jeunes analysent ces composantes et identifient les acteur.trice.s d'influence ayant un pouvoir d'agir face à celles-ci. Par la suite, les artistes présentent au groupe différentes œuvres faisant écho à leurs préoccupations et analysent les stratégies créatives s'inscrivant en cohérence avec les intentions du groupe. En prenant en compte l'ensemble des enjeux soulevés, le groupe conceptualise l'œuvre à réaliser.

Tout au long du processus de création, les jeunes, les intervenant.e.s et les artistes veillent au respect du processus éthique établi et dialoguent afin de mettre leurs savoirs respectifs à contribution dans la réalisation d'une œuvre qui soit à la fois de grande qualité visuelle et susceptible d'avoir un impact concret sur la transformation des pratiques. À travers ce processus, les jeunes deviennent eux.elles-mêmes des acteur.rice.s de changements sociaux.

## **5. UN MODÈLE DÉMOCRATIQUE INNOVANT QUI A FAIT SES PREUVES**

En rassemblant des jeunes, des intervenant.e.s et des artistes autour d'un projet à caractère social et politique commun, il est essentiel que les différentes parties impliquées fassent preuve d'ouverture et de flexibilité.

Initialement, les équipes professionnelles d'intervention étaient sceptiques quant à l'intérêt que pourraient avoir les jeunes à exprimer leurs opinions « politiques » et à se mobiliser pour une transformation constructive de leur environnement. Les doutes exprimés par les intervenant.e.s peuvent se résumer par le témoignage d'un de ces derniers : « Vous pouvez bien essayer, mais ces jeunes-là ne s'intéressent pas à la politique, ils s'intéressent juste aux chars pis aux chix ».

Avec le temps, ce scepticisme a laissé place à certaines réticences des équipes d'interventions quant aux effets potentiellement négatifs de créer des espaces démocratiques de libre expression dans le cadre institutionnel. On craignait que les critiques émises par les jeunes démotivent le personnel déjà sensible au portrait peu reluisant brossé par les médias à l'endroit de la Direction de la protection de la jeunesse. Plusieurs intervenant.e.s ont également émis des doutes sur la capacité des jeunes à formuler des critiques constructives qui pourraient être mises ensuite au profit de transformations positives.



Les réticences évoquées par les intervenant.e.s et les différents milieux pour accueillir au départ le projet désignaient en fait une tendance plus générale à ne pas considérer les jeunes comme des interlocuteur.rice.s légitimes dans nos espaces publics ou encore, à douter que ces dernier.ère.s puissent éventuellement formuler des critiques et des pistes de solutions pertinentes. Il faut dire que l'approche Porte-Voix est innovante en ce sens qu'elle rejette les rapports de pouvoir qui tintent normalement les relations entre les jeunes, le personnel d'intervention et la société de manière plus générale. Par exemple, le fait d'offrir un espace d'expression libre et anonyme, dans lequel les contenus exprimés ne sont pas susceptibles d'être interprétés ou utilisés à des fins cliniques et où les adultes présent.e.s (intervenant.e.s et artistes) partagent également leurs vécus, leurs rêves ou leurs peurs sur un même pied d'égalité, crée un espace sécuritaire qui favorise une expression honnête et authentique des jeunes.

À travers un modèle innovant qui se fonde sur un processus en plusieurs étapes (voir Tableau 5.1), l'objectif est de mettre en place des cadres d'expression où les jeunes se sentent entendus, légitimes de prendre parole et reconnus comme acteurs à part entière.

TABLEAU 5.1 CRÉER DE L'INTELLIGENCE COLLECTIVE : MODÈLE INNOVANT, UN PROCESSUS EN 10 ÉTAPES

1. Apprendre à se connaître et à créer un lien de confiance
2. Partager nos attentes et nos besoins respectifs
3. S'exprimer librement sur notre vécu et nos expériences
4. Cibler une problématique commune ("On prend conscience de la problématique que nous avons en partage", "on devient un collectif")
5. Analyser la problématique (Analyser des relations de causes à effet, cibler les acteur.trice.s d'influences, émettre des pistes de solution)
6. Cibler des objectifs de transformation et choisir un public cible
7. Faire consensus (L'illumination, une inspiration collective)
8. Réaliser l'œuvre en collaboration
9. Améliorer la proposition grâce à la rétroaction
10. Établir un plan de diffusion mobilisant l'œuvre comme levier de transformation

#### Modèle de co-création de Coup d'éclats

Dépossédés de leur parole au quotidien, leur participation au projet Porte-Voix aura un effet déterminant sur leur estime personnelle et leur capacité d'innovation comme en témoignent les jeunes de la garde fermée au moment du processus de co-création qui a mené à l'œuvre "Parcours, chacun son temps" : " *Cette activité nous a permis de voir au-delà des murs qui nous entourent, de nous exprimer et de pouvoir parler de sujets tabous dont il est interdit de parler habituellement* " (Collectif Porte-Voix, *Parcours, chacun son temps*, 2016)

En reconnaissant toute la valeur de leur savoir expérientiel, en tenant même compte des différentes contraintes - économique, ressources humaines, etc. - liées aux milieux institutionnels, Porte-Voix offre ainsi des outils de réflexion critique qui permettent l'exploration et l'élaboration de pistes de solutions innovantes par les jeunes eux-

mêmes. Des solutions innovantes non seulement plus adaptées à leur réalité vécue, mais qui répondent souvent de manière simple et peu coûteuse aux besoins qu'ils expriment.

Les différents projets issus de Porte-Voix ont tous été réalisés afin de favoriser le développement d'un modèle d'action flexible s'adaptant aux réalités de chaque communauté. Dans le but que ce modèle s'inscrive en cohérence avec une large diversité de besoins, nous avons favorisé une approche collaborative à toutes les étapes du projet.

C'est cet esprit de collaboration qui nous a permis de développer un partenariat structurant avec la Direction du programme jeunesse du CIUSSS du Centre-sud-de-l'Île-de-Montréal et la Fondation du Centre jeunesse de Montréal. Suite à l'intégration du projet Porte-Voix dans la planification stratégique du CIUSSS, plusieurs professionnel.le.s du milieu se sont intéressé.e.s aux bienfaits du projet sur les jeunes et le milieu. Par la suite, ils.elles lui ont non seulement offert leur appui, mais ont témoigné à plusieurs reprises la pertinence de celui-ci comme de la nécessité de développer une expertise qui tienne compte du point de vue des jeunes.

Les intervenant.e.s et les professionnel.le.s ont d'ailleurs confirmé à plusieurs reprises l'intérêt que pouvait représenter le point de vue des jeunes pour une transformation des pratiques et les bénéfices liés au fait de mieux comprendre et partager les parcours de vie des jeunes hébergés auprès des différents membres du personnel. Pour les professionnels praticiens, « *une meilleure compréhension du jeune constitue en effet un premier pas vers la réadaptation, vers le changement* ». Ils.elles y voient là un potentiel de sensibilisation et de transformation à l'intérieur même de l'institution. Monsieur René-André Brisebois, du Centre d'expertise en Délinquance et Troubles de comportement du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, au sujet d'une des œuvres du projet Porte-Voix ;

Ceci est un outil de sensibilisation qui, pour l'intervention, est destiné à ceux qui interviennent avec une clientèle contrevenante. L'œuvre donne accès aux parcours de vie de plusieurs contrevenants et nous offre une fenêtre sur leurs perceptions, leurs émotions, leurs valeurs et leurs croyances. Il permet également d'avoir accès à certaines expériences de vie qui ont marqué leur existence ainsi que des expériences traumatiques qu'ils ont vécues à un très jeune âge. Tous ces contenus sont rarement abordés par ces jeunes dans leur suivi avec leur intervenant-accompagnateur. Cette œuvre artistique permet donc aux intervenants, et futurs intervenants, de mieux comprendre les réalités, tant environnementales que personnelles, de la clientèle avec laquelle ils travaillent ou travailleront.

Le modèle développé par Porte-Voix suscite également plusieurs réflexions de la part des professionnel.le.s du milieu. Les œuvres produites permettent ainsi une certaine prise de distance par rapport notamment aux relations de pouvoir qui structurent les activités quotidiennes dans ces milieux contraints, aux préjugés et à leurs propres biais, elles encouragent l'exercice de la réflexivité des équipes d'intervention comme le souligne à juste titre le passage cité précédemment. Les intervenant.e.s soulignent ainsi plusieurs avantages pouvant être mobilisés lors de leurs interventions quotidiennes et dans toutes les sphères de leur pratique. Ceci constitue des effets concrets de ce type de démarche sur la transformation des pratiques, les dynamiques relationnelles entre les jeunes et leurs intervenant.e.s, pouvant se répercuter ensuite jusque dans les communautés. Des effets concrets qui peuvent être résumés par les points

suivants nommés par les différents intervenant.e.s du milieu suite à la réception des œuvres produites ;

- Aperçu franc de la provenance des jeunes, de ce qui les habite et les préoccupe : mieux connaître l'histoire d'un.e jeune aide l'intervenant.e à s'adresser à lui.elle et à mieux intervenir.
- Les jeunes parlent à cœur ouvert de leurs parcours et de leurs souffrances, à partir de leurs propres perceptions et de leurs perspectives personnelles.
- Ils.elles démontrent qu'ils.elles savent tirer eux.elles-mêmes des conclusions de leurs choix de vie ainsi que les impacts positifs des bons choix à faire.
- Cela permet de mieux connaître leur réalité et amène nécessairement à développer plus d'empathie envers eux.elles.
- Leurs témoignages humanisent les expériences qui mènent à des choix de comportement marginaux. Cela permet de comprendre que la délinquance ne peut pas être réduite à un acte antisocial ou à un trouble de comportement.
- Le contenu est riche et présente un reflet plus fidèle des espoirs et des contradictions vécues par les jeunes au quotidien.
- Le projet permet aux jeunes de mettre des mots sur leurs maux. Ceci représente un aspect sain et libérateur dans la mesure où ce qui n'arrive pas à s'exprimer fini par s'imprimer.
- Le projet permet de démystifier plusieurs représentations sociales et politiques porteuses de préjugés à l'égard des jeunes placé.e.s et judiciairisé.e.s.
- Il s'agit d'une initiative qui a plusieurs impacts positifs chez les jeunes participant.e.s (fierté, accomplissement, tribune d'expression libre, engagement envers un projet, développement de la participation citoyenne, etc.).
- Cela permet de sensibiliser les intervenant.e.s aux impacts concrets de la gestion routinière du quotidien.
- Les différentes œuvres produites dans le cadre de ce projet peuvent servir de référence pour : les étudiant.e.s, les stagiaires, les nouveaux.elles intervenant.e.s, dans le cadre de formations et de discussions cliniques.
- Les œuvres pourraient être intégrées à la programmation puisque les thèmes mentionnés y sont multiples (toxico, gang, résolution de problèmes, stades de motivation aux changements, immigration, etc).

Aux différents avantages et usages pointés par les intervenant.e.s, les artistes ajoutent une opportunité de faire entrer en dialogue les différent.e.s acteur.rice.s dans l'objectif notamment de réfléchir sur les causes systémiques des placements et de la judiciarisation des jeunes au Québec.

Suivant cet objectif de faire entrer en dialogue les différent.e.s acteur.trice.s du milieu, il est à noter que Porte-Voix a mené à la tenue d'un forum en juin 2019 rassemblant des élu.e.s, des directions de programmes jeunesse, des chef.fes de services, des intervenant.e.s du milieu des centres jeunesse, du milieu communautaire, des chercheur.e.s et des jeunes dans le cadre du *Colloque/école d'été de la CREVAJ-REGARDS Réseaux d'action autour et avec les jeunes: comment mieux travailler ensemble ?*. Ce forum a notamment permis de mettre en parallèle les préoccupations prioritaires que les jeunes placé.e.s et anciens placé.e.s ont identifiées au cours des différents processus de co-création et les constats les plus récents des chercheur.e.s en sciences sociales ayant approfondi les différentes problématiques ciblées par les jeunes. Ce forum fut l'occasion de réaliser des tables de travail interdisciplinaires dans le but d'établir un plan d'action concerté. Pensé sous forme de rencontre intersectorielle, ce Forum, unique dans l'histoire du Québec, a permis de rassembler pour une première fois autour d'une même table des ancien.ne.s jeunes placé.e.s du Québec et de la France, des chercheur.e.s, des intervenant.e.s sociaux, des professeur.e.s et des cadres de la protection de la jeunesse. Ils et elles ont pu travailler ensemble à l'élaboration de diverses recommandations et de pistes de solutions concrètes à partir de 7 thématiques transversales identifiées par les jeunes à travers toute la démarche du projet Porte-Voix. Cette rencontre a prouvé une fois de plus l'efficacité de ce modèle démocratique d'action à la fois démocratique et innovant qui repose sur une mise en commun de la parole, la création d'espace facilitant l'association d'idées, la valorisation de rencontres entre des acteur.rice.s aux savoirs différents et qui permet la production de savoirs collectifs autour de finalités communes.

Le forum aura ainsi eu pour principale fonction d'approfondir les pistes identifiées par les jeunes au cours du projet Porte-Voix et donné lieu à la rédaction et au dépôt de ce mémoire à la Commission Laurent - Commission spéciale sur les droits des enfants et sur la protection de la jeunesse, dans ce contexte où la nécessité d'engager tout le Québec dans un processus de réflexion sur le système de protection de la jeunesse et sur le système de justice pénale pour adolescent.e.s est un constat partagé par l'ensemble des acteur.trice.s du milieu.

En résumé, de toutes les activités développées à travers Porte-Voix et ce, sur plusieurs années, les processus de co-création ont permis d'identifier plusieurs enjeux récurrents. Les jeunes participant.e.s ont énoncé 7 thématiques globales qui devraient se trouver au centre de notre réflexion collective sur la prise en charge des mineur.e.s au Québec. Ces thématiques révèlent le regard lucide que portent les jeunes sur l'institution et réaffirme la nécessité de prendre en compte leur parole dans toutes les réflexions à venir concernant la transformation de celle-ci.

## **6. (RE)CONNAÎTRE LES DROITS DE LA JEUNESSE, PRENDRE SOIN DE LA JUSTICE : UN SOCLE COMMUN POUR AMORCER LA TRANSFORMATION DES PRATIQUES**

Une vaste majorité des problématiques ciblées par les jeunes au cours des années du projet Porte-Voix découlent directement du non-respect d'un ou de plusieurs de leurs droits. Il est donc crucial de se pencher collectivement sur les enjeux sociaux, économiques, légaux et politiques qui font obstacle au respect de ces droits fondamentaux dans les politiques publiques et les pratiques quotidiennes d'intervention.

Ceci, dans l'objectif de mettre en place des conditions favorables à la connaissance, l'application et le respect véritable de ces droits.

Bien que toutes et tous les acteur.trice.s du milieu de la prise en charge des mineur.e.s puissent avoir des visées différentes selon leurs mandats respectifs, toutes et tous partagent un socle commun sur lequel il conviendrait d'insister davantage pour cadrer ce processus qui s'impose à nous aujourd'hui en tant que collectivité.

Ce socle commun, sur lequel devront s'appuyer toutes les réflexions à venir autour d'une transformation des pratiques dans les différentes institutions concernées, est constitué des différentes lois et chartes qui encadrent les droits de l'enfant et les droits de la jeunesse au Québec. La transformation des pratiques doit en effet d'abord et avant tout favoriser le respect des droits fondamentaux. La transformation des pratiques passera notamment par le respect de la *Charte canadienne des droits et libertés de la personne* ainsi que la *Convention internationale des droits de l'enfant* dans l'application quotidienne de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, de la *Loi de la protection de la jeunesse* et de la *Loi sur le système de justice pénale pour adolescents*.

Le travail de terrain de Porte-Voix a permis de constater que dans le contexte sociopolitique et socioéconomique actuel, les droits fondamentaux ne sont pas respectés en toutes circonstances dans l'ensemble des pratiques dans le champ jeunesse (scolaire, judiciaire, non judiciaire et toutes les étapes de la prise en charge dans la chaîne d'intervention). Plus encore, ces droits demeurent largement méconnus dans l'ensemble des services destinés aux populations juvéniles, méconnus des intervenant.e.s et des jeunes eux-mêmes. Or, le non respect des droits fondamentaux peut dans certains cas participer à la production et la reproduction d'inégalités de même qu'au processus de marginalisation sociale. À travers son parcours, l'équipe de Porte-Voix a constaté que les enjeux liés aux droits traversent l'ensemble des problématiques nommées par les jeunes. Les processus de co-création et les œuvres qui en découlent proposent ainsi une réflexion critique sur les droits de la jeunesse au Québec.

En reconnaissance de ce travail avec les jeunes placé.e.s en LPJ et pris en charge sous la LSJPA, Porte-Voix s'est d'ailleurs vu décerner le prix Droits et Libertés de la *Commission des Droits de la personne et des Droits de la jeunesse (CDPDJ) 2018* (Prix du Jury et Prix du public). Ce prestigieux prix soulignait pour l'année 2018, la créativité et l'innovation au service des droits.

Réalisé en partenariat avec la CDPDJ, le projet de recherche Accès au droit et à la justice (ADAJ) et CARE jeunesse, ancré dans l'approche de co-création de Porte-Voix, le projet *Droit de cité* poursuivra, dès l'hiver 2020, cet objectif de défense des droits de la jeunesse au Québec par la réalisation d'un ouvrage illustré sur ces thématiques. Par son approche de co-création innovante éprouvée au fil des années du projet Porte-Voix, l'équipe de Coup d'éclats offrira une nouvelle série d'activités de libre expression et de réflexions critiques à des jeunes placés sous la LPJ ainsi que sous la LSJPA, cette fois dans 14 régions du Québec. *Droit de cité* vise à offrir de l'information aux jeunes et développer de nouveaux outils de transfert de savoir conçus par et pour eux. En association avec CARE et une quinzaine de centres jeunesse répartis sur l'ensemble du territoire, *Droit de cité* permettra de dresser un portrait réaliste de l'état des droits de la jeunesse au Québec et de développer un plan d'action répondant à la variété des besoins exprimés. Le projet entend avoir des retombées durables sur l'accessibilité, la

connaissance et le respect des droits de la jeunesse. Il permettra par ailleurs de mieux informer les intervenants et les jeunes sur les règles d'application du droit ; d'outiller les organismes publics, parapublics et les différents paliers gouvernementaux sur les stratégies à déployer pour améliorer les services aux jeunes et enfin, de mobiliser l'ensemble des acteur.rice.s concerné.e.s dans l'amélioration du système de justice destiné à cette population spécifique. Connaître et reconnaître les droits de la jeunesse dans tous les milieux, c'est s'engager dans un processus collectif pour prendre soin de la justice.

## **7. M'ENTENDS-TU ? : ÊTRE À L'ÉCOUTE DES BESOINS EXPRIMÉS PAR LES JEUNES, ACTEUR.TRICE.S À PART ENTIÈRE**

L'expertise développée au contact des jeunes et le bilan des sept années de réalisation du projet Porte-Voix, permettent d'établir un portrait global des besoins essentiels des jeunes et d'identifier certaines pistes pour améliorer les services et les pratiques d'intervention leur étant destinés. Il est par ailleurs tout à fait remarquable que les défis et les besoins identifiés par les jeunes eux.elles-mêmes recourent en grande partie les constats dont témoignent les autres acteur.rice.s du milieu de la prise en charge et du système de justice pénale des mineur.e.s au Québec.

Socialisé.e.s dans des milieux institutionnels contraignants, les jeunes démontrent une capacité exemplaire d'adaptabilité aux contraintes et restrictions du milieu. « Faire avec peu » apparaît en effet comme une force dont les jeunes sont porteur.euse.s. Ce faisant, les pistes de solution qu'ils et elles entrevoient et nomment dans l'objectif de contribuer au développement de meilleures pratiques sont réalistes et de l'ordre d'une meilleure prise en compte de leur expérience quotidienne.

L'historique unique du projet Porte-Voix permet de constater la richesse du savoir expérientiel des jeunes. Ceux.celles-ci ont une connaissance fine des difficultés qu'impliquent le fait d'être socialisé.e en institution et des défis que cela représentent dans leurs différents parcours de vie.

Les jeunes témoignent par exemple de l'angoisse que suscite pour eux.elles la perspective d'un retour dans la collectivité ; ils.elles se sentent démuni.e.s face à ce qui les attend. Ils.elles expriment craindre de ne pas comprendre les codes sociaux, de ne pas pouvoir devenir des adultes fonctionnel.le.s.

Ils.elles identifient comme problématique la trop grande place faite par exemple à la gestion clinique des comportements dans leur cheminement et, *a contrario*, au peu d'efforts déployés pour les préparer concrètement à une « vie normale en société » comme par exemple à travers des ateliers de cuisine, de gestion de budget, de recherche d'emploi, de logement ou encore des ateliers sur les droits et devoirs des citoyen.ne.s.

Les jeunes ne sont pourtant pas les seuls à identifier cette disproportion entre la gestion clinique des comportements et une meilleure préparation à ladite vie en société. Les différent.e.s intervenant.e.s soulignent également ce déséquilibre et l'identifie eux.elles-mêmes comme un obstacle réel à la réhabilitation et un défi à relever à court, moyen et long terme.

L'implication active des jeunes à toutes les étapes de réflexion dans le développement des nouvelles politiques publiques en matière de jeunesse apparaît non seulement essentielle, mais constituerait un atout incroyable dans l'établissement des priorités. Il ne s'agit plus simplement de mobiliser les jeunes dans l'amélioration des programmes et des services qui les concernent, mais de faire en sorte qu'ils.elles deviennent des acteur.trice.s à part entière du développement de solutions concrètes. Pour cela, il apparaît impératif de mettre en place des outils favorisant leur pleine participation à tous les paliers décisionnels. L'expertise de l'organisme Coup d'éclats, acquise notamment à travers le projet Porte-Voix, pourrait en ce sens être mise à contribution.

## **8. PRÉOCCUPATIONS RÉCURRENTES EXPRIMÉES PAR LES JEUNES**

Dans le contexte actuel de hausse des signalements, diminuer le nombre de placements doit être une priorité au cœur de toute réflexion sur la transformation des politiques publiques et des pratiques d'intervention. Pour être en mesure d'apporter des solutions concrètes, il convient donc d'identifier d'abord les motifs qui conduisent aux premiers signalements et aux différents placements dont ces jeunes font l'objet.

Malgré une diversité étonnante de parcours de vie, les préoccupations exprimées par les jeunes sont récurrentes et témoignent d'une cohérence d'ensemble dont il convient de prendre la mesure pour identifier ces motifs. La pauvreté apparaît par exemple au cœur de leurs récits. Qu'il s'agisse d'adolescent.e.s placé.e.s en protection de la jeunesse ou sous le système de justice pénale, la précarité socio-économiques de leurs familles ou de leurs différents milieux d'origine occupe une place de premier ordre dans les motifs ayant conduit au placement comme le souligne Madame Emily Laliberté, coordonnatrice du projet Porte-Voix dans cet extrait :

Comme société, nous nous questionnons sur la meilleure façon de «protéger» les communautés de la criminalité, soit par des mesures coercitives, soit par la réhabilitation, mais il manque une réelle volonté politique d'éviter la délinquance en réglant les inégalités sociales à leur base. À la lumière du processus de co-création du projet Porte-Voix, nous pensons qu'il serait pertinent de s'intéresser à la question de la judiciarisation de la pauvreté de même qu'à la surreprésentation des jeunes issus de communautés ethniques spécifiques dans nos institutions. Offrir de meilleures perspectives d'avenir aux jeunes issus des quartiers pauvres, mettre sur pied des plans d'action concrets pour mettre fin au profilage racial et au racisme sous toutes ses formes et soutenir les familles en difficulté nous semble un meilleur «investissement» pour une «protection» durable des communautés.

L'équipe du projet Porte-Voix et les jeunes qui ont participé aux différentes étapes de celui-ci, suggèrent par exemple de réviser les règles d'allocations pour diminuer la charge sur les familles qui ont un ou plusieurs enfants en placement au niveau provincial.

L'inclusion linguistique, économique et socioprofessionnelle des familles migrantes ainsi que la lutte aux discriminations systémiques comptent également parmi les éléments sur lesquels de véritables actions structurantes permettraient à terme de diminuer le nombre de placements.

Parmi les besoins prioritaires exprimés par les jeunes et les familles, notons la question de la reconnaissance des diplômes, la nécessité d'un processus accéléré pour l'obtention d'équivalence professionnelles et l'accompagnement des familles dans l'apprentissage de leurs droits et devoirs à titre de citoyen.ne.s québécois.e.s.

Les réflexions critiques lors de la réalisation des œuvres ont également mis de l'avant plusieurs enjeux vécus par les jeunes issu.e.s de familles immigrantes. Ils et elles y expriment notamment la question du choc des valeurs, les difficultés d'adaptation, les enjeux de langues et l'incompréhension des codes sociaux tant pour les parents que pour eux.elles-mêmes.

La surreprésentation de jeunes issus de l'immigration dans les services de protection de la jeunesse ainsi qu'au sein des jeunes placés sous la LSJPA, exige de s'interroger sur des problèmes d'ordre systémique comme la pauvreté, les difficultés d'emploi et le profilage mais également sur les moyens à mettre en place pour faciliter une meilleure compréhension, une meilleure communication et une plus grande inclusion de ces familles dans la société québécoise.

Dans le but d'assurer le développement de chaque jeune placé.e dans le respect et la dignité, des actions concrètes doivent également être prises afin d'informer et d'outiller les professionnels de la santé et des services sociaux en matière de diversité (culturelle, religieuse, de genre, orientation sexuelle, situation de handicap, neurodiversité, etc). Une grande proportion de jeunes juge en effet que l'absence de modèles diversifiés parmi le personnel d'intervention contribue au renforcement de certains préjugés et nuit concrètement au développement de leur individualité.

Au-delà de son caractère «individuel», cet enjeu a permis de révéler et d'attirer l'attention du milieu sur une donnée importante. Il existe actuellement une surreprésentation de jeunes racisés parmi les jeunes contrevenants et une sous-représentation de personnes issues de communautés culturelles au sein du personnel d'intervention dans ces mêmes milieux. Par exemple, 33 des 72 jeunes présents en garde fermée lors d'une des phases du projet ont répondu à la question de l'origine ethnique dans un questionnaire soumis par les co-créateurs du projet Porte-Voix. Leurs réponses ont révélé que 80 % des répondants étaient issus de la diaspora haïtienne alors que cette proportion était à l'opposée chez le personnel. Cette statistique vient renforcer le témoignage des jeunes sur les décalages vécus entre leur expérience de vie et celle des intervenant.e.s qui déterminent et influencent leurs plans d'interventions cliniques.

Plusieurs jeunes expriment également se sentir laissé-pour-compte dans les décisions qui entourent leur placement et les différentes conditions qui s'appliquent à celui-ci. Par exemple, les jeunes rapportent que leurs avocat.e.s semblent souvent débordé.e.s et incapables de les accompagner adéquatement, que leurs dossiers sont souvent traités à la va-vite, qu'il y a un manque de disponibilité et d'accessibilité de leurs représentant.e.s légaux.ales, un manque de préparation des accompagnements avec les juges de la Chambre de la jeunesse afin qu'ils.elles présentent adéquatement leur point de vue et que celui-ci soit pris en compte dans les jugements les concernant.

Des jeunes placés sous la *Loi sur le système de justice pénale des adolescents* n'ont parfois aucune connaissance des conditions qui s'appliquent à leur détention ou leur surveillance dans la collectivité. Devant un système surchargé et mal adapté, les jeunes



soulignent qu'ils se sentent souvent seuls et démunis malgré un nombre paradoxalement élevé d'adultes de différentes professions impliqué.e.s dans leur dossier.

Les jeunes identifient un grand besoin de vulgarisation des procédures, une meilleure connaissance de leurs droits et de leurs devoirs, et revendiquent une (re)prise de pouvoir sur leur vie. Le sentiment de dépossession et de perte de contrôle face à leur existence dont témoignent les jeunes nous indique que toute réflexion sur une transformation des pratiques implique la mise à disposition de modèles de concertation et le développement d'outils d'intervention qui permettront la pleine participation et le développement du pouvoir d'agir des jeunes.

Comme dans le cadre des procédures légales, le temps est une denrée rare une fois en hébergement. Les intervenant.e.s sont eux.elles aussi surchargé.e.s avec un nombre de dossiers plus grand que ce qu'ils.elles ne peuvent traiter et de plus en plus de tâches administratives à effectuer. Lorsqu'il n'y a pas de temps pour créer le lien de confiance, pas de temps pour le dialogue, les jeunes se retrouvent à nouveau face à eux.elles-mêmes. Ils et elles s'interrogent sur les moyens de faire entendre leurs besoins, de faire respecter leurs droits et de développer leur pouvoir d'agir dans un tel contexte.

L'ensemble des témoignages révèle également le besoin des jeunes d'être reconnu.e.s comme individus à part entière. L'expertise développée dans le cadre du projet et la prise en compte des besoins et défis exprimées par les jeunes, permettent d'affirmer que le contexte d'hébergement des centres jeunesse a tendance à valoriser une standardisation d'une certaine vie de groupe en unité au détriment des besoins individuels, de la socialisation par les pairs et du développement d'un sentiment d'appartenance à une collectivité.

Les jeunes rapportent par exemple qu'ils.elles se font répéter souvent qu'ils.elles ne sont « pas là pour se faire des ami.e.s ». En travaillant auprès d'anciens jeunes placé.e.s dans le cadre du projet, il est même possible de constater les impacts à long terme de cette uniformisation et de ce déni de socialisation par les pairs au moment d'une étape si importante du développement humain.

Une grande proportion de récits aborde également les enjeux liés au droit à l'intimité. En ce sens, l'idée d'offrir un cadre de développement se rapprochant davantage d'un cadre familial normatif revient dans une majorité de témoignages.

Les jeunes sentent le besoin d'avoir accès à des espaces d'exploration et de négociation qui leur permettraient d'apprendre à connaître leurs potentialités, leurs limites et celles d'autrui. Comme tous les autres jeunes du même groupe d'âge, ils.elles expriment le besoin d'expérimenter le rapport à leur propre corps, les contacts physiques entre ami.e.s, voire même les rapports amoureux et sexuels.

Dans cette perspective, ils.elles soulignent la nécessité d'avoir accès à des espaces pour s'exprimer entre eux.elles afin de socialiser entre pairs sur des sujets qui les préoccupent et ceci, sans la présence permanente d'un.e intervenant.e et en dehors des espaces d'encadrement clinique prévus actuellement à ces fins.

Historiquement, l'interdiction des contacts physiques est une règle mise en place pour des raisons de sécurité. Selon les intervenant.e.s, l'objectif est essentiellement d'éviter

le transfert d'informations, d'objets, de drogue, ou encore de prévenir les actes d'intimidation. Pour plusieurs jeunes, et pour certains intervenant.e.s, cette règle est toutefois peu adaptée aux placements à plus long terme, elle peut même être utilisée de manière tout à fait arbitraire et représentée un obstacle au développement de leurs capacités d'entrer et d'entretenir des relations interpersonnelles saines et constructives.

Ce type de règles pensé au départ pour des placements de courte durée et la programmation quotidienne des unités sont donc ici interrogés. Vivre en milieu contraint implique en effet que chaque minute occupe une certaine fonction. Les intervenants rappellent l'horaire aux jeunes à tout moment afin que cette programmation essentiellement clinique soit respectée. Très peu de place est accordée à la spontanéité nécessaire aux échanges et au développement de soi.

À l'aube de l'âge adulte, les jeunes craignent les impacts que cette vie minutée en institution aura sur leur avenir en société et sur leur capacité d'adaptation au marché du travail et à la vie concrète en société qui n'est pas déterminée d'avance et minutée de manière aussi structurée. À cet égard, les jeunes insistent et nous rappellent une évidence que nous avons tendance à oublier, à savoir le fait que le milieu de vie des centres jeunesse tel qu'il a été historiquement pensé n'a pas été conçu pour un hébergement à long terme auquel plusieurs d'entre eux.elles sont aujourd'hui contraint.e.s. Les espaces sont très restreints, le bruit y est constant et la vie en institution présente certaines problématiques qui amènent les jeunes à se sentir constamment en situation de crise et empêche toute forme de quiétude.

Outre ce rapport à l'intimité et le besoin exprimé quant à la socialisation entre pairs, les participant.e.s au projet expriment également le besoin de se projeter dans un futur stimulant. Qu'il s'agisse de jeunes placé.e.s en protection de la jeunesse ou en garde fermée, le besoin d'entrevoir un avenir positif et d'avoir les outils pour s'y préparer demeure une préoccupation constante que les jeunes placés partagent avec les autres jeunes de leur génération. Un élément qui distingue cependant leur propre expérience est qu'ils.elles souhaitent dépasser les stigmas auxquels ils.elles sont associé.e.s (prostitution, délinquance, crime, pauvreté).

Ils.elles souhaitent recevoir une éducation adaptée afin de se préparer à une carrière épanouissante, ils.elles souhaitent apprendre à combler leurs besoins alimentaires, financiers, professionnels, amoureux et ce de manière autonome. Ils.elles expriment de différentes manières le besoin de mettre en place un plan concret pour ne pas se retrouver dans la précarité et retomber dans la délinquance. Sortir de la fatalité et rompre les cycles de pauvreté, de violence et d'abus auxquels ils.elles ont fait face demeure un enjeu qui traverse l'ensemble des témoignages.

En liens avec tous ces besoins exprimés, une transformation des approches d'intervention et du cadre de milieu de vie apparaît essentiel. En réduisant, par exemple, le nombre de jeunes par unités et en adoptant des modèles d'intervention qui se rapprochent d'un cadre de vie normatif et de la réalité d'un véritable cadre de vie familiale comme celui déjà à l'œuvre aujourd'hui dans certaines unités dédiées à la réinsertion. Selon les jeunes, cela permettrait une meilleure préparation à la vie autonome et à la vie en collectivité.

Les jeunes ont également besoin d'accéder à des programmes d'insertion adaptés. Les programmes actuels présentent malheureusement des critères d'admissibilité qui ne

répondent pas à la réalité de cette population cible dont les défis rencontrés et les besoins liés à la vie en institution nécessitent une plus grande flexibilité.

Enfin, pour favoriser la préparation à la vie adulte, les jeunes ont besoin de modèles. Ils ont besoin de pouvoir discuter ouvertement et sans jugement de leur vécu avec des adultes significatifs, du personnel non-clinique, d'ancien.ne.s jeunes placé.e.s, d'anciens détenu.e.s ou encore des adultes ayant eux.elles-mêmes grandi dans des milieux défavorisés et qui ont malgré toute l'adversité réussi à se construire un cadre de vie sain et constructif.

La perspective de sortie amène les jeunes à s'interroger sur le potentiel de réhabilitation véritable. « Est-ce envisageable de ne pas retourner à mes anciennes habitudes quand c'est tout ce que je connais et tout ce que je sais faire ? », « Si je retourne aux études et que je ne réussis pas, que va-t-il se passer ? », « Comment faire de « meilleurs choix » quand ta famille et tes amis sont tous dans la criminalité ? ». Par ce type d'interrogations, les jeunes indiquent qu'il y a souvent une inadéquation entre les messages véhiculés dans le cadre des activités cliniques et les problématiques vécues dans leur propre famille et dans la communauté vers laquelle ils.elles retourneront à leur sortie. Dans les interventions cliniques, le focus est mis davantage sur la responsabilité du jeune envers les choix qu'il.elle a pu faire et les actions qui l'ont mené en garde fermée ou au placement. Bien que cette approche paraisse cohérente avec les objectifs de réhabilitation des centres, elle met également une pression importante sur les jeunes qui présentent une conscience aiguë des enjeux auxquels ils.elles feront face une fois leur placement, leur peine de placement ou de surveillance terminée.

## **9. GRANDES THÉMATIQUES TRANSVERSALES**

Pour finir, notons que les différentes problématiques soulevées précédemment peuvent être résumées sous sept grandes thématiques transversales. Ces thématiques identifiées par les jeunes à travers les différents processus de co-création font échos aux préoccupations énoncées par tous les autres acteur.rice.s du milieu. Les jeunes identifient certaines pistes sur lesquelles il conviendrait de se pencher collectivement.

### **1) La prévention**

- Agir en amont pour éviter les signalements. Travailler en partenariat avec les communautés. Assurer des politiques sociales permettant aux familles les plus vulnérables de subvenir aux besoins de leurs enfants et un revenu minimum garanti.
- Offrir une aide psychosociale adaptée au besoin des familles et ce lorsqu'elles en ont besoin. Pour ce faire, il est impératif de désengorger la première ligne, de répondre au manque de personnel et de réduire les temps d'attente au maximum, ceux-ci étant souvent déterminants pour les familles déjà en situation d'urgence.
- Valoriser le soutien communautaire des familles par le biais de pairs aidants et de mentorat.
- Créer des ressources d'hébergement, de traitement et de réinsertion alternatives pour les parents vivant avec une déficience intellectuelle, des problématiques de santé mentale ou de toxicomanie afin d'éviter le retrait des enfants.

- Revoir le modèle scolaire afin qu'il soit mieux adapté aux besoins des jeunes présentant un TDA, un TDAH ou une neurodiversité.
- Éduquer à la diversité, travailler à la déconstruction des préjugés, sensibiliser les intervenant.e.s aux biais qui produisent ou reproduisent des préjugés dans l'évaluation auprès des familles, de l'école et du jeune.

## 2) La reconnaissance de l'individualité

Chère personne de l'extérieur,  
Je ne suis pas dangereuse, je suis en Centre jeunesse ou whatever, mais au fond je suis comme toi. J'ai fait des erreurs, les préjugés ne m'aident pas. Depuis mon arrivée, je ne peux avouer à personne que je suis placée.

■, Chambre 4, 12 chambres à soi

- Favoriser le développement de l'individualité en répondant aux besoins des jeunes de faire des expériences et d'être reconnu.e dans leurs choix et leur unicité. Permettre la découverte de la sexualité, de son orientation ou de son identité de genre, le contact avec sa culture d'origine ou la découverte d'autres cultures, le développement de la foi ou de la spiritualité qui font partie intégrante de la construction identitaire qui mènera le.la jeune à se connaître et s'affirmer. Le cadre de placement, la vie en collectivité et l'uniformisation des pratiques derrière les interventions faites en centre jeunesse interfèrent avec le développement naturel des adolescent.e.s il faut donc que le milieu et les intervenant.e.s soient mieux formé.e.s et informé.e.s face à toutes les formes de diversités (culturelle, religieuse, spirituelle, sexuelle, de genre, etc.) et que les besoins exprimés par les jeunes priment sur les valeurs ou les opinions des membres du personnel accompagnant son cheminement.
- Travailler à la déconstruction des peurs, des préjugés et de principes moraux qui biaisent les interventions afin de participer à la décolonisation des pratiques d'intervention dans lesquelles s'incarnent au quotidien des biais collectifs qui ont des effets discriminants concrets sur la vie des jeunes.

## 3) L'accès à l'information et à des soins de santé adaptés

Tu trouves ça comment ici ? Moi, je déteste ça. Ça ne me donne pas envie de me calmer... Quand j'ai des émotions fortes, j'sais pas comment gérer ça. Pis là, y'arrivent à plusieurs agents. Vu que je suis déjà en criss ça passe pas. 4 grands gars qui arrivent de même, c'est intrusif. J'me sens envahie. Ils pourraient juste me laisser tranquille. J'finirais par me calmer, pis j'ferais de mal à personne. Quand je suis comme ça, j'ai besoin de calme, d'attention, de parler à quelqu'un. Je peux faire des menaces mais c'est pas ce que je pense. J'sais pas comment j'vais gérer ça dehors, j'aurais besoin de moyens que j'pourrais utiliser dans la vraie vie. Si j'règle pas ça, une fois pour toute j'pourrais finir en prison.

■, 17 ans, 310

Plusieurs jeunes hébergé.e.s souffrent de problématiques de santé mentale et de santé physique. Certain.e.s sont médicamenté.e.s sans bien comprendre les impacts des médicaments consommés sur leur santé, certain.e.s autres ont reçu des diagnostics inadéquats car leur condition de jeune placé.e a influencé l'évaluation de leur état. Avec

le placement, les jeunes vivent une perte de pouvoir face aux démarches concernant leur santé. Les informations sont difficilement accessibles et passent entre les mains de plusieurs personnes (intervenant.e.s, professeur.e.s, médecins, psychiatres) sans que le.a jeune ne puisse intervenir. Bien qu'il soit rare que les parents perdent leur autorité parentale, lorsque c'est le cas, les choix médicaux doivent être fait dans l'intérêt de l'enfant mais tout est une question de perceptions entre ce que le.la spécialiste et le.la jeune vont considérer dans cet intérêt. Les pratiques tendent également à uniformiser les interventions ce qui rend extrêmement difficile la considération des traumas complexes. C'est pourquoi, il est impératif de :

- S'assurer que le.a jeune a une situation d'hébergement stable depuis au moins six mois avant d'évaluer ou de poser un diagnostic.
- Exiger que des règles soient imposées dans le domaine de l'attribution de diagnostics (eg. en termes de rencontres et d'heures d'évaluation pour éviter de diagnostiquer trop rapidement).
- Sensibiliser les praticien.ne.s de la santé aux biais défavorables qui peuvent mener à de faux diagnostics et à une médicalisation abusive lorsqu'il s'agit de jeunes placé.e.s
- S'assurer de l'indépendance des professionnel.le.s habilité.e.s à donner des diagnostics (recruter hors DPJ)
- Sensibiliser les intervenant.e.s aux différents diagnostics et aux interventions appropriées par rapport à ceux-ci
- Assurer le consentement libre et éclairé des jeunes face à leurs traitements
- Cesser la destruction des dossiers afin que le.la jeune puisse s'y référer en cas de besoin à l'âge adulte.
- Avoir une approche intersectionnelle en santé reconnaissant nos biais dans les analyses teintées par le genre, l'origine ethnoculturelle et socioéconomique
- Revoir entièrement l'application des mesures d'isolement.
- S'assurer que l'application de mesures d'isolement procède le cas échéant de décisions concertées (donc, non plus simplement d'une entente entre un intervenant et le.la Chef Clinique)
- Abolir l'usage des mesures d'isolement à des fins punitives, considéré par ailleurs comme un acte de torture par l'ONU.
- Prioriser les jeunes ancien.ne.s placé.e.s dans l'accès à des services de suivi tel que l'accès à un.e médecin de famille ou un.e psychiatre dès leur sortie.

#### **4) La stabilité**

Il y a une incohérence flagrante entre le fait de retirer un.e jeune de sa famille jusqu'à majorité en se basant sur son besoin de stabilité et la réalité actuelle des centres jeunesse, des foyers de groupe et des familles d'accueil. En effet, dans son parcours d'hébergement le.la jeune va souvent changer d'intervenante à plusieurs reprises (congé de maternité, congé maladie, mutation d'un service à un autre) ou encore voir son milieu de vie changer (cadre d'hébergement, type de ressources) cela joue sur son besoin d'appartenance, sur le lien de confiance et la stabilité relationnelle qu'il arrive à établir, tout en provoquant une incompréhension et un sentiment d'injustice chez le.a jeune. Pour répondre à cette problématique, il est essentiel de :

- Reconnaître que l'injonction de devoir préserver à tout prix des relations avec les parents biologiques peut, dans certains cas, nuire à la stabilité et que cela n'est pas toujours fait dans l'intérêt de l'enfant (e.g. Un.e jeune forcé.e de retourner

dans le milieu familial lorsque le contexte n'est pas encore favorable par exemple, perd sa place dans sa ressource, se voit contraint de s'adapter à un nouveau milieu s'il y a un nouveau placement, ce qui contribue à l'instabilité).

- S'assurer que les jeunes connaissent les ressources et les services offerts, informer et mettre en liens les jeunes et les ressources disponibles.
- Favoriser le réseautage entre intervenant.e.s institutionnel.le.s et communautaires.

## **5) Continuité et cohérence des services**

En cours de placement, la gestion comportementale se retrouve souvent priorisée au détriment d'autres besoins du jeune. Par exemple, certains ont rapporté avoir été empêché d'aller en classe en raison de leur mauvaise attitude alors que l'éducation devrait être considérée comme un droit. Devant, le faible niveau de scolarisation et le taux de décrochage particulièrement élevé chez les jeunes placé.e.s il appert que des alternatives devraient être mise en place. Il est également noté que si le jeune ne s'adapte pas au milieu scolaire et choisi volontairement de quitter l'école à 16 ans ses options sont très limités. Plusieurs jeunes présentent également des problématiques multiples et, bien que différents services existent mais l'information est difficile à trouver. Face à ces enjeux, il nous faut :

- Offrir des services d'orientation, des programmes de DEP ou d'insertion en emploi adapté aux projets de vie des jeunes.
- Revoir les critères et augmenter le nombre de places disponibles aux programmes de transition à la vie adulte.
- Créer un guichet d'accès unique où le/la jeune pourrait avoir accès à des services complets et complémentaires.
- Assurer un suivi des services en santé mentale et physique par la même équipe hors DPJ au-delà des 18 ans
- Réduire le nombre d'intervenants impliqués dans le dossier d'une jeune.
- S'assurer que le jeune ait un intervenant pivot pour toute la durée de sa prise en charge afin d'éviter que celui-ci soit dans l'obligation de répéter constamment ses expériences traumatiques et/ou réciter son histoire.
- Favoriser un transfert personnalisé où l'intervenant pivot accompagnera le jeune dans la communauté et, au besoin, vers des ressources communautaires adaptées.

## **6) Le développement du pouvoir d'agir**

Du moment où le/la jeune est retiré de sa famille, il/elle ressent un sentiment de perte de pouvoir sur sa vie. Il/elle a un besoin de se sentir entendu.e et reconnu.e dans la programmation, les services et les lois qui le concerne.

- Informer et éduquer les jeunes aux droits de la jeunesse
- Former les intervenants aux droits de la jeunesse
- Favoriser la création d'un réseau à l'extérieur de l'établissement
- Adopter une approche d'éducation populaire pour assurer une compréhension par les jeunes de leurs propres droits et la défense de ces derniers
- Créer des espaces propres à l'expérimentation
- Créer des milieux de vie et des espaces valorisant la socialisation entre pairs.

- Offrir des espaces de dialogue non supervisés où les jeunes peuvent s'entretenir entre eux sans se sentir constamment être l'objet du regard (approbateur ou désapprobateur) des intervenants.
- Reconnaître la socialisation entre pairs est un grand facteur d'intégration sociale et non un "facteur de risque" en soi.
- Inclure les jeunes dans toutes les décisions administratives, politiques et juridiques qui les concernent en s'inspirant des meilleures pratiques en matière de participation citoyenne des jeunes, actuellement en vigueur à l'international.
- Assurer une tribune médiatique aux jeunes.
- S'inspirer des modèles de justice transformatrice valoriser dans les communautés autochtones (e.g. valoriser les pratiques de réinsertion dans la communauté plutôt que les approches punitives)

## 7) Transition vers la vie autonome

Ici, tout est calculé à la minute près : 8h, tu te lèves ; 8h05, tu te brosses les dents ; 8h10, tu manges, 8h30, tout doit être fini.

■■■■■, 15 ans, 310

J'sais pu à quoi ça ressemble un matin normal. Tsé, un matin où y'aurait personne pour m'dire bonjour. Le silence... Avoir la responsabilité de me lever toute seule, de pas passer tout droit ou d'arriver en retard à l'école, au travail. Comment j'avais faire en sortant d'ici ?

■■■■■, 17 ans, 310

Le décalage entre la vie en hébergement et la vie autonome crée un sentiment d'angoisse et d'impuissance chez le.la jeune. Il y a un besoin de rapprocher l'expérience de placement d'une vie familiale et scolaire normative afin de réduire ces décalages et permettre aux jeunes de prendre pleinement part à la société. Le passage en centre jeunesse, qu'il s'agisse d'une prise en charge sous la Loi de la protection de la jeunesse ou sous la Loi sur le système de justice pénale des adolescent.e., est associée pour une grande majorité à des formes d'expériences de la carcéralité, à une expérience d'enfermement. Ce qui se traduit dans certains cas par une projection dans un avenir criminalisée, dans d'autres par un sentiment de fatalité face à leur place et leur fonction dans la société (exclusion sociale). Pour favoriser la transition vers la vie autonome, il est impératif de :

- Revoir et élargir les critères d'admissibilité du PQJ, entre autres l'obligation d'inscrire les jeunes dès leur 16 ans (lesdits troubles de comportements ne devraient pas compter parmi les facteurs d'exclusion d'éligibilité au programme) et ouvrir le programme aux jeunes en LSJPA.
- S'assurer que les intervenant.e.s connaissent les ressources disponibles pour les jeunes à leur sortie. Que ces ressources soient présentées aux jeunes, que

les informations soient transmises également à ces dernier.ère.s et qu'ils.elles les y accompagnent.

- Offrir des opportunités pour que les jeunes développent des liens significatifs à l'extérieur du centre et offrir la possibilité que lorsque qu'un lien significatif est établi entre un jeune et un.e intervenant.e, celui-ci puisse être entretenue au besoin après le passage à la majorité.
- Respecter la dignité des individus et adopter des pratiques d'interventions innovantes en ce sens.
- Individualiser l'accompagnement dans le processus de transition à la vie autonome et l'inscrire en cohérence avec le projet de vie déterminé par le.la jeune lui.elle-même et ce, quel qu'il soit plutôt que de normaliser les finalités et uniformiser les attentes (eg: Projet de vie normalisé) quant aux processus de transition à la vie autonome.
- Préparer les jeunes à être autonomes bien avant l'âge de la sortie.
- Réduire le nombre d'intervention et d'ateliers cognitivo-comportementaux à partir de l'âge de 16 ans pour les remplacer par des formations socio-professionnelles, psychosociales, personnelles, domestiques, économiques, citoyennes.
- Offrir durant toute la période de placement des activités culturelles, non pas dans un objectif clinique mais pour faire simplement découvrir des choses, offrir à tous les jeunes un accès à la culture, faire entrer la culture dans les centres, favoriser les échanges entre l'institution et le monde extérieur, les jeunes et les communautés.
- Revoir les pratiques de communications entre les intervenant.e.s, les délégué.e.s jeunesse et les milieux afin de favoriser l'inclusion sociale des jeunes,. Par exemple, les intervenant.e.s qui communiquent avec les familles, les école et les employeur.e.s a pour effet d'identifier et de stigmatiser le jeune ou les règlements qui touche l'accès à un cellulaire ou à un couvre-feu qui représentent des contraintes à l'inclusion socioprofessionnelle.
- Offrir davantage d'appartements supervisés ainsi que des ressources d'hébergement qui accepte les jeunes avec leurs animaux.
- Multiplier les initiatives de type DAVA.
- Financer des associations d'ancien.ne.s placé.e.s.

## CONCLUSION

Bien que le projet Porte-Voix ait choisi d'utiliser la réalisation d'œuvres à caractère social et politique comme levier de transformation sociale, nous sommes convaincu.e.s que le modèle de co-création et l'expertise développée par notre équipe pourraient être mis à profit par le Ministère de la Santé et des Services Sociaux et les Directions de la protection de la jeunesse dans les processus de co-construction qui devront être mis en place à la suite de la Commission. Il nous semble essentiel de souligner que l'expertise de Coup d'éclats pourrait nourrir de manière concrète les réflexions quant à la mise en place de structures de participation adaptées aux besoins des jeunes.

Afin d'éviter l'instrumentalisation de la voix des jeunes, il sera impératif de leur fournir des cadres et des outils adaptés à leur besoin en regard de chacun des mandats qui pourront leur être confiés. Il est également à noter que les œuvres réalisées sont des objets qui, accompagnées de guides d'animation adaptés pourront être mobilisées comme outils de formations auprès des intervenant.e.s.



Tel qu'évoqué par différents partenaires, il y a un réel intérêt à accueillir des activités de co-création et de co-construction dans des directions du programme jeunesse à l'extérieur de la métropole. Un des principaux besoins évoqués est celui de formation des intervenant.e.s à la perspective des jeunes certes, mais plus largement aux différentes approches démocratiques et non-hiérarchiques qui permettent de créer des espaces où la parole peut se libérer dans une visée collective.

Ainsi, par la réalisation d'outils de formation prenant la forme de livres, de balados, de films ou de projets de réalité virtuelle qui seront co-crédés avec les jeunes, nous favorisons l'évolution des pratiques. Un premier projet en ce sens verra d'ailleurs le jour en mars 2020 pour répondre au besoin maintes fois ciblé par les jeunes d'avoir accès à de l'information vulgarisée sur leurs droits.

Notre équipe demeure à la disposition des Commissaires pour toutes consultations.

## ANNEXE 1

### DPJ, parlons-en !

Lettre des jeunes placé.e.s à l'État québécois.

En cette période de campagne électorale, l'heure est aux débats d'idées. Pour nous, membres du comité des jeunes de l'Étude sur le devenir des jeunes placés (EDJeP)<sup>1</sup> et co.créateur.trice.s du projet Porte-Voix<sup>2</sup>, il est temps que les différents partis prennent position et s'engagent clairement face à l'avenir des jeunes québécois.e.s les plus vulnérables.

Avec plus de 85 000 signalements et 35 000 enfants placés annuellement<sup>3</sup> signalements retenus annuellement il va s'en dire que la Direction de la Protection de la Jeunesse (DPJ) est essentielle afin de protéger nos enfants, mais à quel prix ? Des familles anéanties, des intervenant.e.s à bout de souffle, des ressources communautaires surchargées, des jeunes dépressifs ou présentant de nombreuses problématiques de santé mentale, un manque crucial de familles d'accueil et une société remplie de préjugés à notre endroit.

Alors que la réforme des services de santé et services sociaux aurait pu être une occasion en or de questionner les manières de faire, le dernier gouvernement s'est concentré sur une centralisation et une uniformisation des services, évaluée selon des critères de rentabilité. Lorsque nous tentons de mettre des êtres humains uniques et complexes sous une lunette d'observation normalement destinée aux chiffres, les conséquences sont désastreuses pour les personnes les plus vulnérabilisées. C'est le cas ici de nos jeunes placé.e.s.

La liste est longue. Lorsque la pauvreté devient un facteur systémique de placement, que le manque de personnel et les listes d'attente interminables dans les services de première ligne mettent une pression insupportable sur les familles, que l'on place un.e jeune jusqu'à sa majorité au nom de la stabilité mais que le système ne peut lui en promettre davantage en raison d'un roulement de personnel constant, quand les unités de vie sont surpeuplées, que l'isolement, la contention et la médication sont des moyens choisis pour traiter les problématiques de santé mentale, que les diversités religieuses et pratiques spirituelles, de genre ou d'orientation sexuelle sont incomprises, que les jeunes trans n'ont pas accès à des services de santé adaptés, quand sans ressources ni réseau solide les adolescent.e.s se retrouvent en situation d'itinérance ou de précarité suite à un placement, un examen de conscience s'impose.

Au cœur de cette campagne, nous vous proposons de vous engager à tenir des États généraux sur la jeunesse y incluant une réflexion sur la situation socioéconomique des

---

<sup>1</sup> L'Étude sur le devenir des jeunes placés s'intéresse aux conditions de vie et de sortie des jeunes de 17 à 21 ans ayant été placés dans des services de protection de la jeunesse.  
[www.edjep.ca](http://www.edjep.ca)

<sup>2</sup> Porte-Voix est un projet offert aux jeunes placés par l'organisme Coup d'éclats. Il vise le développement du pouvoir d'agir par l'art et la réflexion critique.  
<http://www.coupdeclats.com>

<sup>3</sup> Bilan des directeurs de la protection de la jeunesse / Directeurs provinciaux 2018-2019

jeunes québécois.e.s de même qu'à réformer en profondeur le modèle québécois du système de protection de la jeunesse. Cette démarche doit se faire avec les jeunes et avec leurs familles afin qu'elle réponde aux véritables besoins.

Quand l'État choisi de prendre le rôle du parent, il est redevable face aux jeunes adultes qui seront les citoyen.ne.s de demain. Et vous, quel avenir souhaitez-vous pour nos jeunes ?

24 septembre 2018, *La Presse*

## ANNEXE 2

Mme McCann, les jeunes veulent être entendus

Prochainement, vous devrez cibler les priorités de votre ministère et c'est pourquoi je tiens à attirer votre attention sur un enjeu fondamental souvent laissé pour compte : nos jeunes vulnérabilisés.

Au lendemain des élections était publié le Bilan annuel des DPJ 2018. Au-delà de l'augmentation alarmante des signalements, nous pouvons y constater l'ampleur des dommages causés par la réforme Barrette.

Depuis 2012, à travers le projet Porte-Voix, nous accompagnons des jeunes placés. Notre démarche de co-création et de réflexion critique a permis à plus d'une centaine de jeunes de se mobiliser et d'émettre des recommandations que nous souhaitons maintenant vous partager.

### La prévention

Si nous analysons le parcours des jeunes avec lesquels nous avons travaillé, nous réalisons que la situation socio-économique des familles est un facteur récurrent de placement. Nous considérons donc essentiel de mettre en place des politiques sociales assurant aux familles vulnérables des ressources adéquates pour subvenir à leurs besoins.

Le manque de personnel et les listes d'attente interminables dans les services de première ligne doivent également être une priorité. La difficulté d'accès à ces services met une pression énorme sur des familles déjà à bout de souffle, ce qui a un impact direct sur les placements.

### L'accès à l'information et aux soins de santé

Étant placés, les jeunes vivent une perte de pouvoir face à leur santé. Plusieurs souffrent de problématiques de santé mentale et/ou de santé physique et peinent à comprendre les conséquences des traitements reçus sur leur vie. Les informations sont difficilement accessibles et passent par plusieurs professionnels sans permettre au jeune d'exercer un consentement éclairé.

Nous croyons qu'il est impératif de revoir les processus et politiques en place afin d'assurer le respect de ces droits fondamentaux.

### La stabilité

Nos participants notent une incohérence flagrante entre le fait de retirer un jeune de sa famille en se basant sur son besoin de stabilité et la réalité actuelle des services. En

effet, au cours d'un placement, un jeune changera à plusieurs reprises d'intervenant et/ou de milieu de vie en raison de différents facteurs structurels. Cela joue directement sur le sentiment d'appartenance, le lien de confiance et la stabilité relationnelle du jeune. Ce n'est qu'en assurant les ressources nécessaires aux milieux de vie et aux intervenants, pour l'accomplissement de leur mission, que nous pourrions vraiment offrir une stabilité aux jeunes.

#### Transition vers la vie autonome

La fin de l'hébergement crée un sentiment d'angoisse et d'impuissance chez les jeunes. Arrivés à majorité, ils se sentent démunis, sans ressource ni réseau susceptible de les soutenir dans leur désir de prendre pleinement part à la société. Accroître les services dédiés à la préparation à la vie adulte et offrir des opportunités de réseautage en cours de placement sont des pistes de solution qui favoriseraient leur participation et leur inclusion dans la société.

En conclusion, il est fondamental pour nous qu'un jeune use de son pouvoir d'agir en étant entendu et reconnu dans l'élaboration des politiques, des services et des lois le concernant. C'est pourquoi nous souhaiterions aujourd'hui amorcer un dialogue, afin d'enrichir les réflexions de votre ministère sur ses prochaines actions envers la jeunesse.

27 octobre 2018, *La Presse*